



**COMPTE RENDU**  
Conseil Communautaire  
**Mardi 10 Avril 2018 à 18 h30**

Salle de réunion Siège Social  
Parc d'activités Eoglais St Eustache  
St Etienne en Eoglès  
35460 MAEN ROCH

L'an deux mille dix huit, le dix avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle de réunion « Parc d'Activités Coglais St Eustache » Saint Etienne en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Louis Dubreil, Président.

**Présents:** M. Dubreil, M. Eanto, M. Serrand, M. Claude Guérin, M. De Gouvion St Eyr, M. Rault, M. Roger, M. Saint Mieux, M. Gaigne, Mme Clossais, M. Hubert, Mme Briand-Le Priellec, M. Hervé, M. Germain, M. Sourdin, M. Simon, Mme Hervé, M. Bouffort, M. Janvier, M. Garnier, Mme Chataignier, M. Rétoré, M. Eon, Mme Pairé, M. Battais, Mme Bannier, M. Pitois, M. Hamard, M. Besnier, M. Marie, M. Leray, Mme Mariau, M. Masson

**Suppléant avec voix délibérative :**

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme Bertaux représentée par M. Hervé, M. Malapert représenté par Mme Hervé, Mme Tazartez représentée par M. Janvier

## ORDRE DU JOUR

### FINANCES - FISCALITE

- 1 - Présentation du projet de budget primitif 2018
- 2 - Vote du taux de cotisation Foncière des Entreprises
- 3 - Vote des taux d'imposition ménages
- 4 - Vote du budget primitif 2018
- 5 - Affectation des résultats 2017
- 6- Autorisation de dépenses au e/6232 et e/6257

### ENFANCE JEUNESSE

- 1 - Sollicitation ENDS pour le Projet « d'apprends à nager »

### INFORMATIONS DIVERSES

### QUESTIONS DIVERSES

## ORDRE DU JOUR

### FINANCES - FISCALITE

#### **1 - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de budget 2018 de Couesnon Marches de Bretagne

#### **2 - VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que suite à la réforme de la taxe professionnelle, la contribution économique territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises a été mise en place.

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du conseil communautaire les bases prévisionnelles de Cotisation Foncière des Entreprises s'élevant à 7 509 000 € pour l'année 2018, ainsi que les conditions de vote du taux pour l'année 2018, le taux moyen pondéré étant de 27,65 %.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président, pris connaissance des bases prévisionnelles de Cotisation Foncière des Entreprises et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1467,

Avec 28 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions,

- DECIDENT de fixer le taux de cotisation foncière des entreprises à 27.65 % pour l'année 2018 générant un produit fiscal de CFE de 2 076 239 €.

#### **3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION MENAGES**

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire le montant des différentes ressources qui seront perçues par la communauté de communes en 2018, le montant des bases d'imposition prévisionnelles notifiées, et propose, compte-tenu des besoins d'équilibre budgétaire, de procéder à la détermination des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti et non bâti.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des impôts,

Considérant les besoins en produit nécessaires à l'équilibre du budget, et le produit résultant du vote précédent du taux de CFE,

Par 25 voix pour, 10 voix contre et 1 blanc,

- DECIDENT de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2018	Taux voté 2018	Produit 2018
Taxe d'habitation	18 018 000	15,42 %	2 778 376 €
Taxe foncier non bâti	2 243 000	12,88 %	288 898 €
Taxe foncier bâti	17 127 000	4,25 %	727 898 €

Soit au Total un produit pour les impôts ménage 2018 de : 3 795 172 €

- CHARGENT Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Antrain-St Brice de l'exécution de la présente délibération.

#### 4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Elu référent : M. Canto

Vu la délibération 2018-29 du conseil communautaire du 30 janvier 2018 prenant acte et approuvant le Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la présentation du projet de budget primitif 2018,

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des conditions d'élaboration du budget primitif 2018 et en avoir délibéré,

- ADOPTENT, avec 29 voix pour et 7 abstentions, le budget général primitif 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>BUDGET GENERAL</b>		
Investissement	9 150 870,00	9 150 870,00
Fonctionnement	11 925 021,00	11 925 021,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 075 891,00</b>	<b>21 075 891,00</b>

- ADOPTENT, à l'unanimité, les budgets annexes 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>ANNEXE LOGEMENT</b>		
Investissement	879 188.00	879 188.00
Fonctionnement	373 394.00	373 394.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 252 582.00</b>	<b>1 252 582.00</b>
<b>ANNEXE ENTREPRISE</b>		
Investissement	1 514 330.00	1 514 330.00
Fonctionnement	380 578.00	380 578.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 894 908.00</b>	<b>1 894 908.00</b>
<b>ANNEXE ECOBATYS</b>		
Investissement	54 583.00	54 583.00
Fonctionnement	64 301.00	64 301.00
<b>TOTAL</b>	<b>118 884.00</b>	<b>118 884.00</b>

<b>ANNEXE ASSAINISSEMENT EMB</b>		
Investissement	28 306.00	28 306.00
Fonctionnement	137 567.00	137 567.00
<b>TOTAL</b>	<b>165 873.00</b>	<b>165 873.00</b>
<b>ANNEXE ORDURE MENAGERES</b>		
Investissement	0.00	0.00
Fonctionnement	1 849 060.00	1 849 060.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 849 060.00</b>	<b>1 849 060.00</b>
<b>ANNEXE CŒURS DE BOURG</b>		
Investissement	307 937.00	307 937.00
Fonctionnement	44 605.00	44 605.00
<b>TOTAL</b>	<b>352 542.00</b>	<b>352 542.00</b>
<b>ANNEXE PÔLES SANTE</b>		
Investissement	2 335 340.00	2 335 340.00
Fonctionnement	94 466.00	94 466.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 429 806.00</b>	<b>2 429 806.00</b>
<b>ANNEXE LOT. LA CROIX ROUGE</b>		
Investissement	639 661.00	639 661.00
Fonctionnement	321 858.00	321 858.00
<b>TOTAL</b>	<b>961 519.00</b>	<b>961 519.00</b>
<b>ANNEXE LOT. EXTENSION ST EUSTACHE</b>		
Investissement	301 692.00	301 692.00
Fonctionnement	193 089.00	193 089.00
<b>TOTAL</b>	<b>494 781.00</b>	<b>494 781.00</b>
<b>ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ANTRAIN</b>		
Investissement	22 108,00	22 108,00
Fonctionnement	92 369,00	92 369,00
<b>TOTAL</b>	<b>114 477,00</b>	<b>114 477,00</b>
<b>ANNEXE LOT. LA GARE ST GERMAIN</b>		
Investissement	329 522.00	329 522.00
Fonctionnement	175 676.00	175 676.00
<b>TOTAL</b>	<b>505 198.00</b>	<b>505 198.00</b>
<b>ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE</b>		
Investissement	23 750.00	23 750.00
Fonctionnement	28 619.00	28 619.00
<b>TOTAL</b>	<b>52 369.00</b>	<b>52 369.00</b>

<b>TOTAL GENERAL BUDGETS GENERAL ET ANNEXES</b>		
Investissement	15 587 287.00	15 587 287.00
Fonctionnement	15 680 603.00	15 680 603.00
<b>TOTAL</b>	<b>31 267 890.00</b>	<b>31 267 890.00</b>

- PREIDENT que ce budget a été établi en conformité avec les nomenclatures M14 et M49 (classement par nature) et voté par nature.

## 5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Elu référent : M. Canto

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a approuvé le comptes administratif de l'exercice 2017, par délibérations n°2018/41/020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'affecter le résultat d'exploitation 2017 comme suit :

BUDGET GENERAL	En €
EXCEDENT DE CLÔTURE 2017 Couesnon Marches de Bretagne	2 322 588,31
TOTAL RESULTAT DE CLÔTURE 2017	2 322 588,31
AFFECTATION EN RESERVES c/1068	196 155,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	2 126 433,31
<b>ANNEXE LOGEMENT</b>	
EXCEDENT DE CLÔTURE 2017 Couesnon Marches de Bretagne	29 623,73
AFFECTATION EN RESERVES c/1068	29 623,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	0,73
<b>ANNEXE ENTREPRISE</b>	
EXCEDENT DE CLÔTURE 2017 Couesnon Marches de Bretagne	131 483,88
AFFECTATION EN RESERVES c/1068	0,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	131 483,88
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
EXCEDENT DE CLÔTURE 2017 Couesnon Marches de Bretagne	1 956,01
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	1 956,01
<b>ANNEXE SANTE</b>	
DEFICIT DE CLÔTURE 2017 Couesnon Marches de Bretagne	- 985,71
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION DU DEFICIT REPORTE	- 985,71

## 6- AUTORISATION DE DEPENSES AU c/6232 ET c/6257

Elu référent : M. Canto

### Autorisation de dépenses au c/6232

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les crédits inscrits au Budget Primitif 2018 au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et précise qu'ils peuvent être employés pour l'organisation de cérémonies locales de Couesnon Marches de Bretagne (Concours des Maisons Fleuries, Printemps du Coglais et manifestations diverses et exceptionnelles).

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré,

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de cérémonies dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6232.

## Autorisation de dépenses au c/6257

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'inscription des crédits au Budget Primitif 2018 au compte 6257 « Réceptions » pouvant être employés pour les dépenses de réceptions organisées par Couesnon Marches de Bretagne.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de réceptions dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6257

### ENFANCE JEUNESSE

#### 1 – SOLLICITATION ENDS POUR LE PROJET « J'APPRENDS A NAGER »

Elu référent : M. Serrand

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil Communautaire de s'inscrire dans le dispositif « j'apprends à nager » afin de renforcer l'accès à la pratique sportive des jeunes. Cet appel à projet offre la possibilité aux enfants entrant en classe de 6<sup>ème</sup> de savoir nager. Il s'adresse en priorité aux enfants résidant prioritairement aux zones de revitalisation rurale. Pour information, notre EPCI est classé dans cette zone.

Le projet mis en œuvre par Couesnon Marches de Bretagne et soutenu par le ENDS serait le suivant :

**Lieu d'apprentissage :** Piscine Eoglé'O

**Quand ? :** Le lundi soir (de 17h à 19h) et pendant les vacances scolaires (19h-20h ou 9h à 10h)

**Comment ?** 2 créneaux de 1 h le lundi soir pour 24 enfants (1<sup>er</sup> créneau secteur collégien Maen-Roch- 2<sup>ème</sup> créneau collégiens Antrain-Tremblay)

x 2 sessions (octobre-fin janvier et février-début juillet) – 13 séances par session + 5 séances + 5 séances de 1h pour la 1<sup>ère</sup> session aux vacances d'Automne et 5 séances de 1h aux vacances de Printemps pour la 2<sup>ème</sup> session.

**48 enfants pourraient potentiellement participer au dispositif.**

**Proposition de 18 séances de 1h par enfant.**

Avec un éducateur sportif du club Couesnon Marches de Bretagne Sauvetage et Secourisme

**La participation pour la collectivité :**

- la location de lignes d'eau à la SPL Sports Loisirs
- la mise à disposition d'un éducateur sportif spécialiste de l'activité BEESAN

Charges	Montant	Produits	Montant
Achats		Couesnon Marches de B	1 813.50 €
Prestations de service (MNS)	2 728 € (80hx 34.10€)	Etat	
Matières et fournitures		ENDS	1 813.50 €
Services extérieurs	899 €	Régions	

Locations (lignes d'eau)	899 € (62hx 14.5h)	Départements	
Entretien		Communes	
Assurances		Bénévolat	
Autres services extérieurs		CNASEA	
Honoraires		Autres recettes attendues	
Publicité		Demande de financement communautaire	
Déplacements, missions			
Charges de personnel			
Salaires et charges			
Frais généraux		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet		<b>Total des recettes</b>	<b>3627€</b>
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>3 627 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 627 €</b>

Les conditions :

Le seuil de subvention ENDS doit être au minimum de 1500€.

Un subventionnement de 50% du montant de l'action donc il faut élaborer un budget minimum de 3000€.

A noter que ce projet d'action demandera un rapprochement avec les 4 établissements scolaires du territoire de Couesnon Marches de Bretagne pour cibler les enfants concernés.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le projet tel que présenté :
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS DIVERSES

## QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance  
Bernard Serrand



Le Président  
Louis Dubreil

